



freie berufe  
professions libérales  
libere professioni  
professiuns libras

## Rapport annuel 2012

### I. ORGANISATIONS MEMBRES

L'Union suisse des professions libérales (USPL), organisation faîtière regroupant 16 associations professionnelles, a défendu les intérêts de quelque 85'000 membres durant l'année sous revue. Les associations membres de l'USPL sont les suivantes:

- Fédération des médecins suisses (FMH), membre depuis 1990
- Fédération Suisse des Avocats (FSA), membre depuis 1990
- pharmaSuisse, Société Suisse des Pharmaciens, membre depuis 1990
- Ingénieurs-Géomètres Suisses (IGS), membre depuis 1990
- Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA), membre depuis 1990
- Fédération des Entreprises Romandes Genève (FER Genève), membre depuis 1990
- Association des Banquiers Privés Suisses (ABPS), membre depuis 1990
- Société des Vétérinaires Suisses (SVS), membre depuis 1990
- Société suisse d'odonto-stomatologie (SSO), membre depuis 1990
- ChiroSuisse, Association Suisse des Chiropraticiens (ASC), membre depuis 1997
- Fédération Suisse des Notaires (FSN), membre depuis 1998
- Fédération Suisse des Psychologues (FSP), membre depuis 1998
- Association Suisse des Psychothérapeutes (ASP), membre depuis 2002
- Union Suisse des Fiduciaires FIDUCIAIRE|SUISSE, membre depuis 2005
- Association Suisse des Gérants de Fortune (ASG), membre depuis 2006
- Association Romande des Logopédistes Diplômés (ARLD), membre observateur depuis 2010.

### II. ORGANES

#### Comité directeur

Lors de l'assemblée générale du 20 novembre 2012, plusieurs membres du Comité directeur ont annoncé leur démission. Il s'agit de :

- **Ignazio Cassis**, Conseiller national et Vice-président de l'USPL, représentant de la FMH;
- **Andreas Brügger**, membre du Comité directeur et représentant de l'ASG;
- **Edouard Cuendet**, membre du Comité directeur et représentant de l'ABPS;
- **Sybille Eberhard**, membre du Comité directeur et représentante de la FSP;
- **Jürg Hagmann**, membre du Comité directeur et représentant de FIDUCIAIRE|SUISSE;
- **Sabine Von der Weid**, membre du Comité directeur et représentante de la FER-GE.

Nous remercions les personnes sortantes de leur collaboration active et fructueuse.

Pour les remplacer, l'Assemblée générale a élu, pour une période de trois ans, les personnes suivantes :

- **Nello Castelli**, Secrétaire général adjoint de l'ASBP, à la succession d'Edouard Cuendet
- **Patrik Dorner**, Directeur de l'ASG, à la succession d'Andreas Brügger;
- **Patrik Kneubühl**, Directeur de FIDUCIAIRE|SUISSE, à la succession de Jürg Hagmann;
- **Stéphanie Ruegsegger**, Directrice du département politique générale de la FER-GE, à la succession de Sabine Von der Weid;
- **Roberto Sansossio**, Président de la FSP, à la succession de Sybille Eberhard;
- **Urs Stoffel**, membre du Comité central de la FMH, à la succession d'Ignazio Cassis;
- **Monika Tomasik-Sansonnens**, membre de la direction, représentante de la SVS.

Le Comité directeur de l'USPL a siégé cinq fois au total sous la présidence de M. Pirmin Bischof. Il a consacré son temps au traitement des questions politiques d'actualité évoquées dans le présent rapport.

### **Assemblée générale**

L'Assemblée générale de l'USPL s'est tenue le 20 novembre 2012 en les locaux de la Fédération des Entreprises Romandes, à Genève. A cette occasion, les délégués ont approuvé:

- l'étude sur les implications de la Directive 2006/123 de l'Union européenne (UE) sur les services pour les professions libérales, réalisée par le Professeur Christine Kaddous, Directrice du Centre d'études juridiques européennes de l'Université de Genève;
- un budget pour l'organisation de la « Journée des professions libérales », qui se tiendra à Berne, à l'automne 2013.

### **Secrétariat**

En dehors du traitement des affaires politiques courantes, le secrétariat a préparé les séances du Comité directeur, organisé l'Assemblée générale et collaboré avec le Professeur Christine Kaddous dans le cadre de l'étude sur la Directive européenne sur les services.

## **III. ACTIVITES**

### **1) Interventions parlementaires**

#### **Postulat Cassis « Professions libérales. Quel est leur poids sur l'économie nationale? »**

Le 29 septembre 2011, le Vice-président de l'USPL, le Conseiller national Ignazio Cassis a déposé un postulat intitulé « Professions libérales. Quel est leur poids sur l'économie nationale? », qui demande au Conseil fédéral de mettre à jour les données contenues dans son premier rapport sur les professions libérales de 2005. L'exécutif fédéral est également chargé d'évaluer le poids et le rôle des professions libérales dans l'économie nationale. Le 27 septembre 2012, le Conseil national a adopté le postulat à une écrasante majorité. Le rapport sera finalisé d'ici à fin septembre 2013.

#### **Motion Bischof « Moderniser le droit des raisons de commerce »**

Le 20 septembre 2012, le Président de l'USPL, le Conseiller aux Etats Pirmin Bischof a déposé une motion intitulée « Moderniser le droit des raisons de commerce ». L'intervention charge le Conseil fédéral de fixer les bases légales nécessaires à une modernisation du droit des raisons de commerce. Le droit des raisons de commerce, qui règle la désignation des entreprises, date de 1912. Les normes actuelles étant trop restrictives, elles entravent le processus de transmission, notamment en ce qui concerne les entreprises individuelles, les sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite et les sociétés en commandite par actions. Actuellement, la raison de commerce est

constituée obligatoirement du nom du titulaire, dans le cas des entreprises individuelles, et du nom des associés indéfiniment responsables, dans le cas des sociétés de personnes. La motion, qui vise au premier chef les professions libérales, a été acceptée par le Conseil des Etats le 27 novembre 2012.

## **2) Etude**

### **Etude sur les implications de la Directive UE sur les services pour les professions libérales**

Compte tenu de l'importance de la Directive UE sur les services pour les professions libérales, l'Assemblée générale a décidé, le 27 mai 2011, de donner mandat au Professeur Christine Kaddous pour qu'elle mène une étude visant à mettre en exergue les implications de la Directive de l'UE sur les services pour les associations membres de l'USPL. L'étude, qui a été présentée le 20 novembre 2012 lors de l'Assemblée générale de l'USPL, peut être téléchargée sur le site [www.freieberufe.ch](http://www.freieberufe.ch).

L'étude du Professeur Kaddous montre que certains ressortissants suisses exerçant une profession libérale, notamment les architectes, experts-comptables, ingénieurs, ingénieurs-géomètres, vétérinaires et notaires non nommés par les pouvoirs publics sont affectés par la directive 2006/123, que la Suisse n'a pourtant pas reprise. Certaines professions – comme celle d'avocat – font l'objet d'une exclusion partielle; d'autres sont soumises à des régimes spéciaux, comme les professions médicales: médecins, dentistes, pharmaciens, chiropraticiens, psychologues, psychothérapeutes et logopédistes.

Par rapport aux personnes exerçant une profession libérale dans l'UE, ces professionnels suisses ne sont pas traités sur un pied d'égalité, notamment dans le domaine de la liberté de prestation des services et de la liberté d'établissement des prestataires. De telles divergences sont des facteurs d'insécurité juridique dans la mesure où les prestataires de services éprouvent de nombreuses difficultés à déterminer le régime applicable à telle ou telle opération en fonction de l'activité de la prestation de la nature du service et du courant d'échanges concerné.

Au-delà de l'insécurité juridique, l'étude met en évidence les risques d'une application différenciée de régimes juridiques régissant une même profession sur le territoire des Etats membres de l'UE et sur le territoire suisse. De telles différences de traitement sont susceptibles de créer des discriminations en matière d'accès au marché et d'exercice de la profession entre opérateurs économiques ainsi qu'en ce qui concerne la protection des destinataires potentiels de services.

## **3) Relations avec l'Union européenne**

Une délégation de l'USPL a participé, le 5 juin 2012, à Bruxelles, à une manifestation organisée par le Bundesverband der Freien Berufe (BFB), sur la révision de la Directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Le 12 décembre 2012, une rencontre a réuni, dans les locaux du BFB à Bruxelles, plusieurs associations nationales des professions libérales, dont l'USPL. But de la rencontre: renforcer la collaboration et l'influence des associations représentant les professions libérales sur la scène européenne.

Berne, le 15 février 2013/Ta-pg